

# Cadre de référence

à l'intention des  
techniciens  
en éducation  
spécialisée

*Vers la réussite de  
chacun des élèves!*



Service des  
ressources éducatives



## Remerciements

Nos remerciements sincères s'adressent à toutes ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin, à l'élaboration de ce cadre de référence destiné aux techniciens en éducation spécialisée (TES).

### Équipe de rédaction

Francine Dupré-Duguay, technicienne en éducation spécialisée  
Sylvain Héту, technicien en éducation spécialisée  
Eric Lauzon, directeur adjoint Services des ressources éducatives  
Manon Lemire, conseillère pédagogique en adaptation scolaire  
Isabelle St-Pierre, technicienne en éducation spécialisée

### Collaborateurs

Josée Duquette, directrice adjointe | Réseau A  
Chantal Gauthier, psychoéducatrice  
Michel Laplante, directeur du Service des ressources éducatives  
Carmen Lemire, coordonnatrice des services de garde  
Geneviève Turcot, coordonnatrice au Service des ressources humaines

*Un merci tout particulier à madame Mireille Gauvreau pour la révision linguistique et la mise en page du document.*

Dans ce document, l'emploi du masculin est utilisé comme représentant des deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes et dans le seul but d'alléger le texte. De même, l'emploi « technicien en éducation spécialisée » n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Être

**flexible**

et en mesure de  
**s'adapter** aux  
différentes situations

Favoriser le développement de

**l'autonomie**

de l'élève et la collaboration dans le  
respect des rôles de chacun

**T**

Faire preuve de

**persévérance**

Avoir une bonne

**maîtrise de soi**

Faire preuve de

**créativité**

Rechercher des  
**solutions**

novatrices pour  
répondre aux  
besoins de l'élève

**I**

Travailler en  
collaboration avec  
l'équipe-école dans le

**respect** des  
rôles de chacun

**S**

Croire au

**potentiel**

de l'élève

Être capable de porter un regard  
critique sur son intervention  
professionnelle et sur le  
cheminement de

**l'élève**

## Table des matières

1. Fondements	5
2. Contexte	6
3. Principes d'action qui guident l'acte du technicien en éducation spécialisée	7
4. Environnement de l'élève	8
5. Modèles interactionnels	9
5.1 Modèles différenciés de flexibilité	11
6. Rôles du technicien en éducation spécialisée	12
6.1 Soutien à l'intervenant scolaire	14
6.2 Soutien à l'élève	17
7. Réussite des élèves : responsabilité partagée	22
8. Formation continue des techniciens en éducation spécialisée	27
Bibliographie	28

# 1. Fondements

Ce cadre de référence s'appuie sur les documents suivants :

	 <p>Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2010-2014</p>	 <p>Plan d'action EHDAA</p>
	 <p>Une école adaptée à tous ses élèves : Politique de l'adaptation scolaire</p>  <p>L'école, j'y tiens!</p>  <p>Politique d'évaluation des apprentissages</p>  <p>Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite</p>	 <p>Les difficultés d'apprentissage à l'école : Cadre visant à guider l'intervention</p>  <p>Cadre de référence visant l'établissement des plans d'intervention</p>  <p>L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)</p>  <p>Programme de formation de l'école québécoise</p>
<p>Loi sur l'instruction publique (LIP) (L.R.Q., c. I-13.3, a. 447)</p> <p>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire</p>		
 <p>Plan de classification</p>		

## 2. Contexte

En 2000, le ministère de l'Éducation (MEQ) a adopté une Politique de l'adaptation scolaire « *Une école adaptée à tous ses élèves* ». Cette politique préconise que les services éducatifs offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage reposent essentiellement sur l'évaluation individuelle de leurs capacités et de leurs besoins.

L'évaluation d'un élève doit permettre de connaître non seulement ses difficultés, mais aussi ses acquis et ses forces afin de mettre en place différentes mesures pour le soutenir et mobiliser l'ensemble des acteurs du milieu scolaire.

Comme stipulé dans le cadre de référence visant à guider l'intervention auprès des élèves en difficulté d'apprentissage du ministère de l'Éducation du Québec (2003), une réflexion s'impose sur la façon dont les ressources peuvent contribuer à l'obtention de résultats positifs. Pour cela, il nous faut revoir nos façons de travailler pour que les interventions soient davantage efficaces.

Le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) fait ressortir clairement la responsabilité qu'a l'école de mener les élèves à la réussite, quels que soient leurs rythmes, leurs capacités, leurs talents et leurs champs d'intérêt. Comme tous ne progressent pas au même rythme, cet objectif ne peut être atteint que si les différences sont prises en compte.

En 2007-2008, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a tracé un bilan diagnostique des services offerts aux élèves HDAA. Il en est ressorti des priorités se déclinant en neuf actions pour améliorer l'offre de service et le soutien à ces élèves. L'une d'elle visait à revoir les rôles et les responsabilités des intervenants qui œuvrent auprès de la clientèle des EHDAA.

C'est dans un tel contexte, qu'il importe d'offrir des balises claires pour l'intervention de l'accompagnateur, c'est-à-dire la personne affectée au soutien particulier de l'élève handicapé et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il s'agit souvent d'un technicien en éducation spécialisée (TES).

### 3. Principes d'action qui guident l'acte du TES

Le technicien en éducation spécialisée travaille et collabore avec tous les membres de l'équipe-école (enseignant, éducateur en service de garde, professionnel non enseignant, direction, etc.).

Il s'engage dans une pratique qui favorise le développement intégral de l'élève.

En tout temps, les principes suivants doivent orienter ses actions.

#### Les principes d'action

- Faire de l'intervention **préventive** une priorité.
- Viser le **développement optimal** de l'élève.
- Intervenir de façon **structurée** et efficace.
- Avoir une **vision systémique**.
- Agir en **concertation**.
- Faire du **plan d'intervention** un outil privilégié pour définir les besoins et organiser les services.
- **Croire** aux possibilités de réussir de chaque élève.
- **Remettre en question ses interventions et sa pratique**; l'acte du technicien en éducation spécialisée est un acte réflexif et évolutif.
- S'assurer de maintenir une **saine communication** avec les membres de l'équipe-école et ce, dans le respect du rôle de chacun.

## 4. Environnement de l'élève

Les actions du technicien en éducation spécialisée doivent s'inscrire dans une vision systémique de la situation de l'élève. Cette vision propose de considérer l'idée que les difficultés d'un élève ne relèvent que d'un facteur isolé : elle aspire plutôt à considérer l'interaction de différents facteurs et leur influence dans le développement des difficultés. Ainsi, dans la mise en place des interventions, il est important, voire essentiel, de tenir compte de l'environnement de l'élève

Le technicien en éducation spécialisée doit tenir compte :

**Des facteurs individuels** : état de santé, profil cognitif, motivation et intérêt, profil affectif, style et rythme d'apprentissage, aspects sensoriels et moteurs, etc.

**Des facteurs familiaux et sociaux** : niveau socio-économique, langue et culture, pratiques éducatives etc.;

**Des facteurs scolaires** : modes d'organisation et de fonctionnement de la classe, du service de garde, pratiques pédagogiques, perception et attentes des intervenants, relations interpersonnelles, mesures d'adaptation mises en place, plan d'action des professionnels conforme aux difficultés de l'élève, etc.

### Trois niveaux d'intervention

Les interventions du technicien en éducation spécialisée visent toujours trois groupes cibles : l'**élève**, le **parent** et les **intervenants scolaires** (enseignant, éducateur en service de garde, professionnel non enseignant, direction, etc.). Les recherches actuelles en éducation préconisent un modèle d'intervention agissant à trois niveaux.

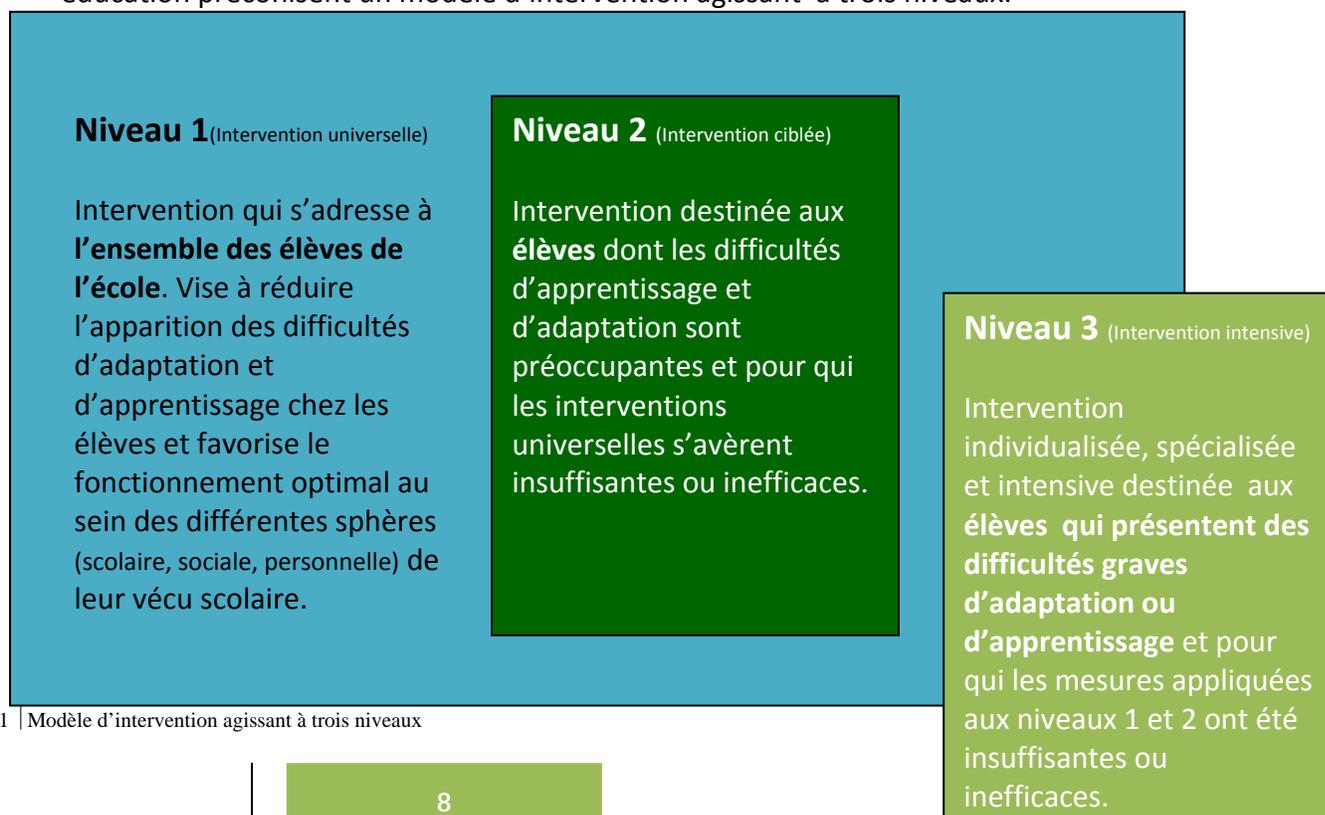
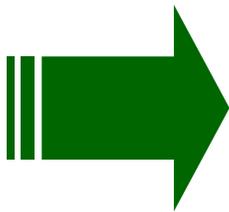


Schéma 1 | Modèle d'intervention agissant à trois niveaux

## 5. Modèles interactionnels

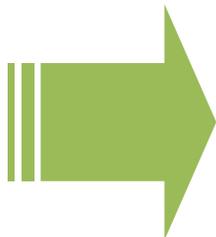
Le technicien en éducation spécialisée est appelé à intervenir dans différents contextes.

L'intervention *un à un* demeure une des façons d'exercer son rôle, la réalité actuelle des écoles fait en sorte que nous devons revoir les façons d'intervenir, et ce, pour le plus grand bien de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et des autres élèves d'un groupe.



Les modèles interactionnels décrits à la page suivante permettent une meilleure adaptation des services aux besoins des élèves.

C'est l'analyse des besoins de l'élève et de son environnement qui permet de mieux définir le contexte d'intervention à privilégier.



La variété des modèles interactionnels permet d'optimiser les bénéfices de la présence d'un accompagnateur auprès d'un élève.



## Quelques modèles d'intervention à considérer

**Le TES** peut intervenir auprès de l'élève en difficulté et quelques pairs pendant qu'un enseignant ou un éducateur au service de garde interagit avec le reste du groupe.

**L'enseignant** peut travailler en classe avec l'élève en difficulté pendant que le TES anime une activité avec les autres élèves du groupe.

**L'enseignant** peut interagir avec un sous-groupe d'élèves et l'élève en difficulté pendant que le TES interagit avec le reste du groupe.

**L'élève** peut être en interaction avec des pairs pendant que l'enseignant et le technicien en éducation spécialisée discutent des modalités de collaboration.

**Le TES** peut travailler avec différents intervenants de l'école pour la création de matériel ou l'analyse de besoins particuliers pendant que l'élève en difficulté est dans la classe avec l'enseignant.

## 5.1 Modèles différenciés de flexibilité

Le modèle de répartition des ressources en éducation spécialisée proposé par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys nécessite une analyse approfondie des besoins de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de manière à orienter le choix du modèle d'accompagnement à privilégier dans la classe, au service de garde ou dans tout autre lieu de l'école.

De plus, comme la situation de l'élève peut changer ou évoluer en cours d'année, il est important de se donner des mécanismes de régulation pour s'assurer de toujours bien répondre aux besoins de l'élève.

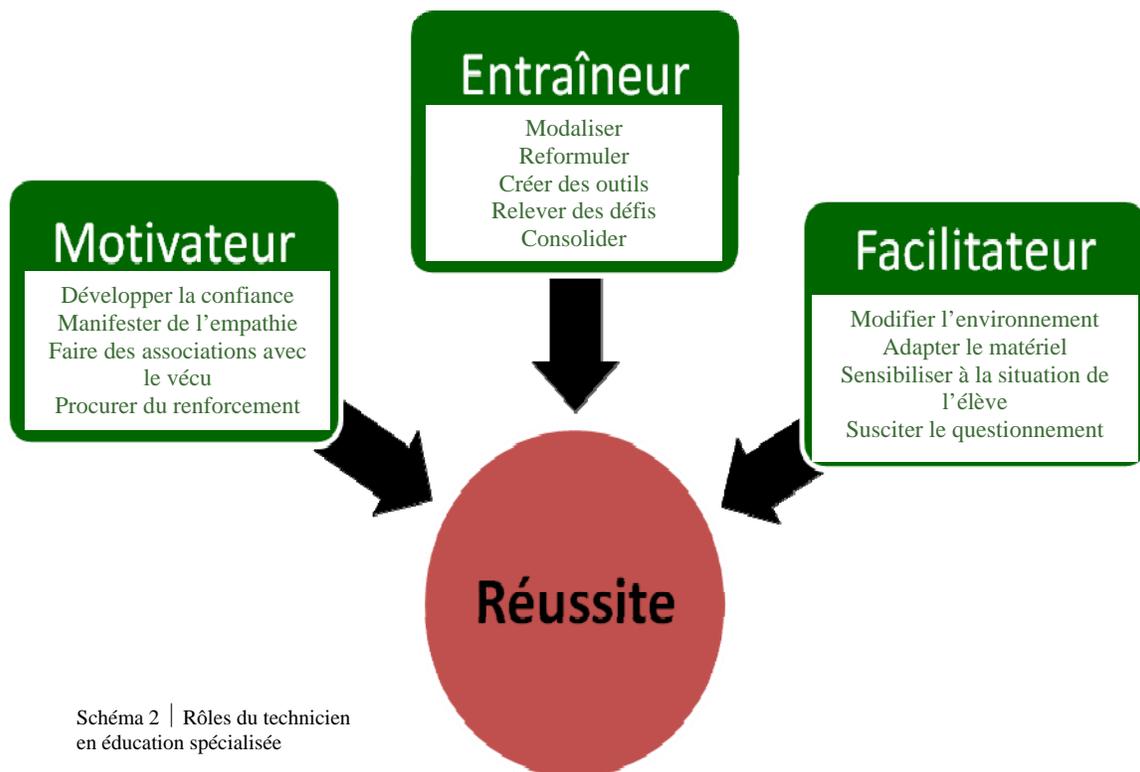
### À éviter :

- Rendre l'élève dépendant de l'adulte et ainsi, diminuer sa capacité à prendre des risques et des initiatives. Il faut éviter de faire et de décider à la place de l'élève.
- Augmenter les comportements de recherche d'attention d'un élève en lui en accordant trop.
- Offrir un accompagnement trop présent et importun qui pourrait nuire au développement de l'autonomie et à l'intégration scolaire et sociale de l'élève,
- Réduire les interactions entre l'enseignant, l'élève et les pairs.
- Éviter une possible confusion des rôles afin que l'enfant se réfère toujours à son enseignant.

## 6. Rôles du technicien en éducation spécialisée

Le travail du technicien en éducation spécialisée consiste, en collaboration avec l'équipe-école et l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier (élèves à risque).

Personne-ressource, accompagnateur ou intervenant dans le contexte d'une classe adaptée, le technicien en éducation spécialisée peut dispenser différents services auprès de cette clientèle.



Au quotidien, le technicien en éducation spécialisée entreprend des actions qui l'amènent à être à la fois motivateur, entraîneur ou facilitateur auprès de l'élève.

## Motivateur

- Inciter l'élève à se dépasser.
- Établir une relation de confiance avec l'élève.
- Stimuler les réussites et la persévérance face à la tâche.
- Présenter des défis adaptés favorisant la réussite.
- Faire preuve d'empathie.
- Créer des associations avec le vécu de l'élève afin de donner un sens aux interventions.

## Entraîneur

- Reformuler les attentes.
- Lui rappeler d'utiliser les différents outils mis à sa disposition.
- Favoriser les occasions où l'élève met ses apprentissages en pratique.
- Modeler les stratégies.
- Éveiller la vigilance de l'élève.
- Placer l'élève dans des situations où il utilisera ses forces et relèvera des défis.

## Facilitateur

- Aider l'élève à mieux se connaître.
- Le considérer comme un allié dans la recherche de la meilleure façon de l'aider.
- Référer l'élève à des ressources spécialisées.
- Créer des outils et proposer différentes façons de résoudre les problèmes et d'acquérir une autonomie fonctionnelle.
- Encadrer.
- Faciliter la mise en œuvre des objectifs fixés dans le plan d'intervention et dans le plan d'action des partenaires lorsque cela s'applique.

## 6.1 Soutien à l'intervenant scolaire, à un groupe d'élèves ou à une équipe-école

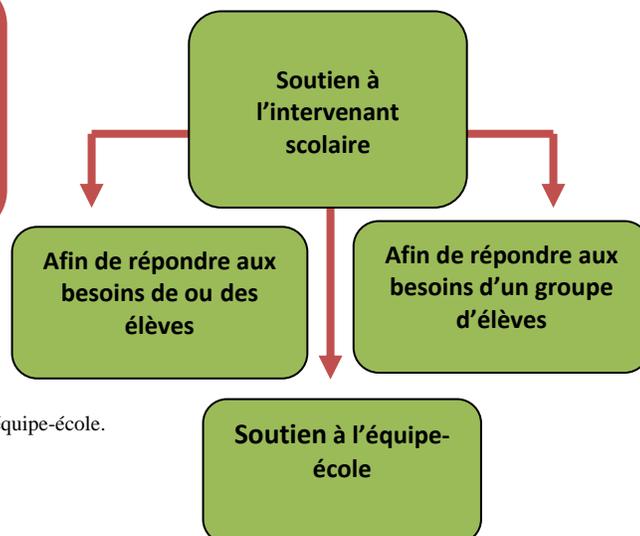


Schéma 3 | Un soutien à l'intervenant scolaire, au groupe-classe ou à l'équipe-école.

### Soutien à l'intervenant scolaire afin de répondre aux besoins d'un ou des élèves

- Participer à la démarche du plan d'intervention : élaboration, application, évaluation et suivi.
  - Sous la responsabilité de la direction de l'école et en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, l'équipe-école et les parents, le technicien en éducation spécialisée participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention. Il participe aux choix des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés; il contribue à l'élaboration du plan d'action et applique les mesures; il contribue à l'évaluation de l'atteinte des objectifs et participe à l'évaluation du plan.
- Soutenir l'apprentissage de l'élève en facilitant la mise en place d'adaptations nécessaires au développement de compétences transversales ou disciplinaires ciblées.
- Observer dans différents contextes les situations particulières ciblées par les intervenants afin de mieux cerner les difficultés de l'élève et de modéliser des pratiques efficaces.
- Étudier les situations et intervenir auprès des élèves en réaction avec leur environnement; le technicien en éducation spécialisée leur procure une relation d'aide; il utilise, au moment d'une crise, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme; il les accompagne dans leur démarche de modification de comportement; il apporte son soutien pour assurer, en classe, un environnement propice à l'apprentissage.
- Collaborer avec les réseaux social et familial ainsi qu'avec les autres personnes en relation avec l'élève en difficulté. Le technicien en éducation spécialisée peut rencontrer les élèves, les parents et le personnel de l'école pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes. Il peut

également animer auprès de ces derniers, des projets de prévention mis en place dans l'établissement.

- Rechercher des solutions novatrices afin de répondre aux besoins particuliers des élèves.

#### Soutien à l'intervenant scolaire afin de répondre aux besoins d'un groupe d'élèves

- Encadrer les autres élèves de la classe ordinaire ou de la classe adaptée afin de permettre à l'enseignant de travailler individuellement avec l'élève qui présente des difficultés.
- Soutenir l'enseignant dans la gestion de situations difficiles pour assurer, en classe, un environnement propice à l'apprentissage.
- Soutenir l'éducateur du service de garde ou le surveillant d'élèves dans la gestion de situations difficiles.
- Appuyer l'enseignant lors des périodes de travail en équipe.
- Animer des activités précises destinées à des sous-groupes d'élèves, comme par exemple, des groupes d'habiletés sociales, des groupes visant à accentuer les capacités au niveau de la résolution de problèmes, des activités de prévention de l'intimidation.
- Superviser dans des classes où l'organisation s'apparente à des aires de travail.
- Sensibiliser les autres élèves de la classe aux différences et aux difficultés de certains élèves qui présentent un handicap ou un trouble d'adaptation ou d'apprentissage.

#### Soutien à l'équipe-école

- Communiquer, au besoin, les renseignements pertinents aux intervenants concernés.
- Collaborer avec les partenaires du secteur de la santé et des services sociaux, par exemple, il pourrait communiquer avec la Direction de la protection de la jeunesse en signalant les cas d'abus ou de négligence parental.
- Participer aux activités de l'école en relation avec sa tâche :
  - Élaborer, organiser et animer des activités éducatives culturelles, ludiques ou sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres.
  - Choisir, préparer et, au besoin, voir à l'adaptation ou à la fabrication du matériel nécessaire à ces activités.
  - Collaborer, au niveau secondaire, à la détermination et à la réalisation d'activités éducatives telles que l'organisation et la supervision de stages en milieu de travail.

- Assurer l'encadrement des élèves :
  - À la suite d'une sanction, si l'élève doit poursuivre temporairement son apprentissage dans un local séparé; l'aider à poursuivre ses travaux scolaires et convenir des conditions de sa réintégration en classe.
- Travailler en concertation avec l'équipe-école afin de faire l'évaluation des besoins de l'ensemble des élèves handicapés ou qui présentent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et pour l'organisation des ressources disponibles conformément aux besoins ciblés.
- Participer activement comme accompagnateur aux différentes transitions de l'élève, primaire-secondaire, transition vers les programmes de formation axée sur l'emploi, transition école-vie active.
- Assister aux rencontres multidisciplinaires.

## 6.2 Soutien à l'élève

Le technicien en éducation spécialisée doit établir une relation authentique avec l'élève.

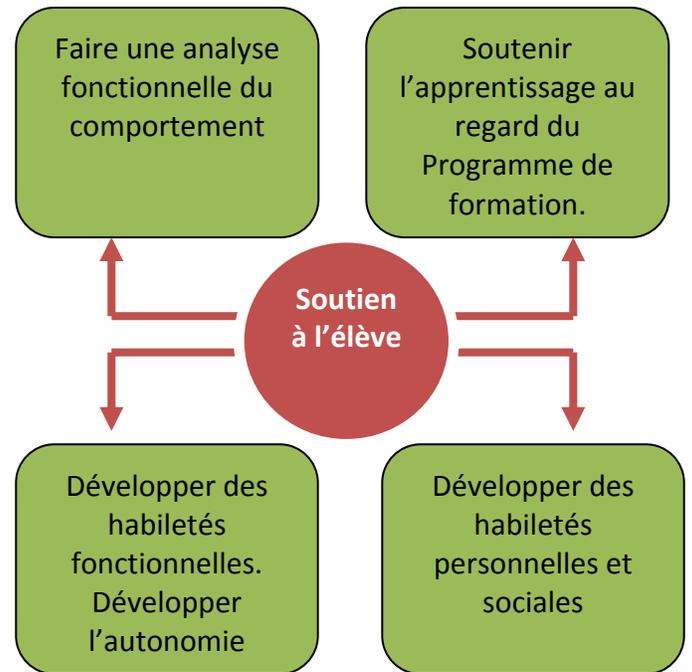


Schéma 4 | Soutien à l'élève

### Développer des habiletés fonctionnelles et développer l'autonomie

L'autonomie est l'élément central d'une intégration sociale réussie et surtout, elle permet à l'élève de s'adapter aux diverses situations sociales qui l'entourent.

Au secteur scolaire, nous priorisons le développement de l'autonomie fonctionnelle qui permet de prendre des décisions et de réaliser les activités nécessaires permettant de s'intégrer au sein d'un groupe ou d'une collectivité. Le développement de l'autonomie fonctionnelle est non seulement lié au développement d'activités pratiques comme faire ses courses, avoir un travail, prendre le transport en commun, etc., mais aussi à la progression au niveau scolaire, soit savoir lire, écrire, compter, qui sont des outils essentiels au fonctionnement dans une société comme la nôtre.

Un des buts de l'intervention du TES consiste à faciliter l'apprentissage dans un contexte le plus normalisant possible tout en favorisant l'autonomie de l'élève. Pour ce faire, il est important que l'élève joue un rôle actif dans son processus d'apprentissage afin qu'il puisse vivre des réussites au sein de son groupe.

Pour faciliter le développement de l'autonomie, il faut bien doser et ajuster l'intensité de soutien en réponse aux besoins de l'élève. Si d'une part le soutien est trop intense ou trop prolongé, on risque de créer une dépendance chez le jeune et ainsi, obtenir un résultat à l'opposé de l'objectif poursuivi. Si d'autre part le soutien est insuffisant, l'élève pourrait ne pas bénéficier pleinement de l'enseignement dispensé et donc, apprendre moins facilement et même, éprouver des difficultés persistantes.

## Soutenir les apprentissages au regard du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)

Bien que l'enseignant soit le principal responsable de l'intervention pédagogique et de l'évaluation des apprentissages, le technicien en éducation spécialisée doit accompagner l'élève pour qu'il puisse développer les différentes compétences du Programme de formation de l'école québécoise et progresser au niveau de ses apprentissages.

Pour soutenir efficacement l'élève à ce niveau, le travail en équipe interdisciplinaire est essentiel de même que la complémentarité des rôles.

Le technicien en éducation spécialisée a un rôle à jouer au niveau du développement des compétences transversales qui sont présentes dans l'ensemble des activités se déroulant à l'école (les périodes de transition, les activités avec des spécialistes, les périodes de jeux, l'heure du midi, etc.)

Quant aux compétences disciplinaires, le technicien en éducation spécialisée doit suivre les recommandations de l'enseignant en ce qui a trait au niveau de soutien nécessaire et aux adaptations à mettre en place pour favoriser la réussite de l'élève.

## Développer des habiletés personnelles et sociales

Socialiser constitue l'une des missions de l'école québécoise; le développement des habiletés personnelles et sociales permettra à l'élève de ne pas être exclu et de vivre pleinement en relation avec les autres. Cependant, socialiser est une action complexe qui nécessite l'acquisition de plusieurs compétences.

Le savoir-faire social dépend non seulement de la capacité de l'élève à adopter un comportement socialement approprié, mais aussi à comprendre quand, avec qui et pourquoi il doit se comporter d'une manière donnée dans un contexte donné. Une corrélation importante existe entre une bonne adaptation à sa communauté et le développement d'habiletés personnelles et sociales; la recherche démontre clairement qu'une formation systématique à cet égard peut permettre à l'élève d'acquérir ces habiletés.

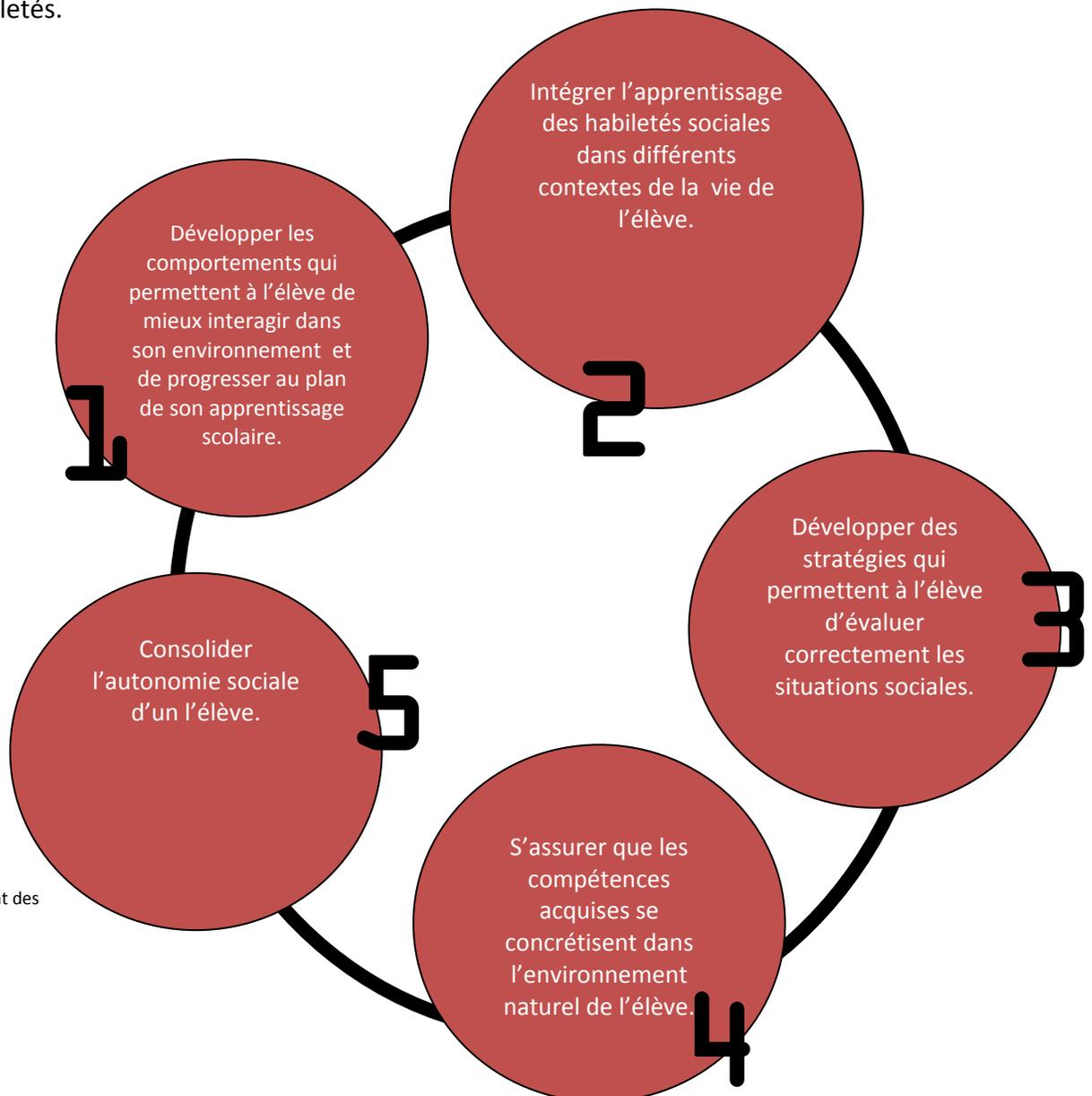


Schéma 5 | Développement des habiletés sociales

## Analyse fonctionnelle du comportement

Les troubles de conduite chez un élève s'expliquent bien souvent par un ensemble de facteurs. En effet, les comportements sont très souvent la résultante de conditions environnementales, psychologiques, médicales ou neurologiques

L'**analyse fonctionnelle** du comportement est essentielle à une meilleure compréhension des difficultés d'un élève. Elle permet d'identifier les antécédents et les déclencheurs, d'établir des liens avec des facteurs de vulnérabilité, de reconnaître les conséquences responsables du maintien de ces comportements et surtout, d'émettre des hypothèses sur la nature des comportements observés. Cette analyse permet aussi de mieux cibler les interventions à mettre en place et de travailler sur les capacités adaptatives déficitaires et lacunaires de l'élève.

### Processus d'analyse fonctionnelle du comportement

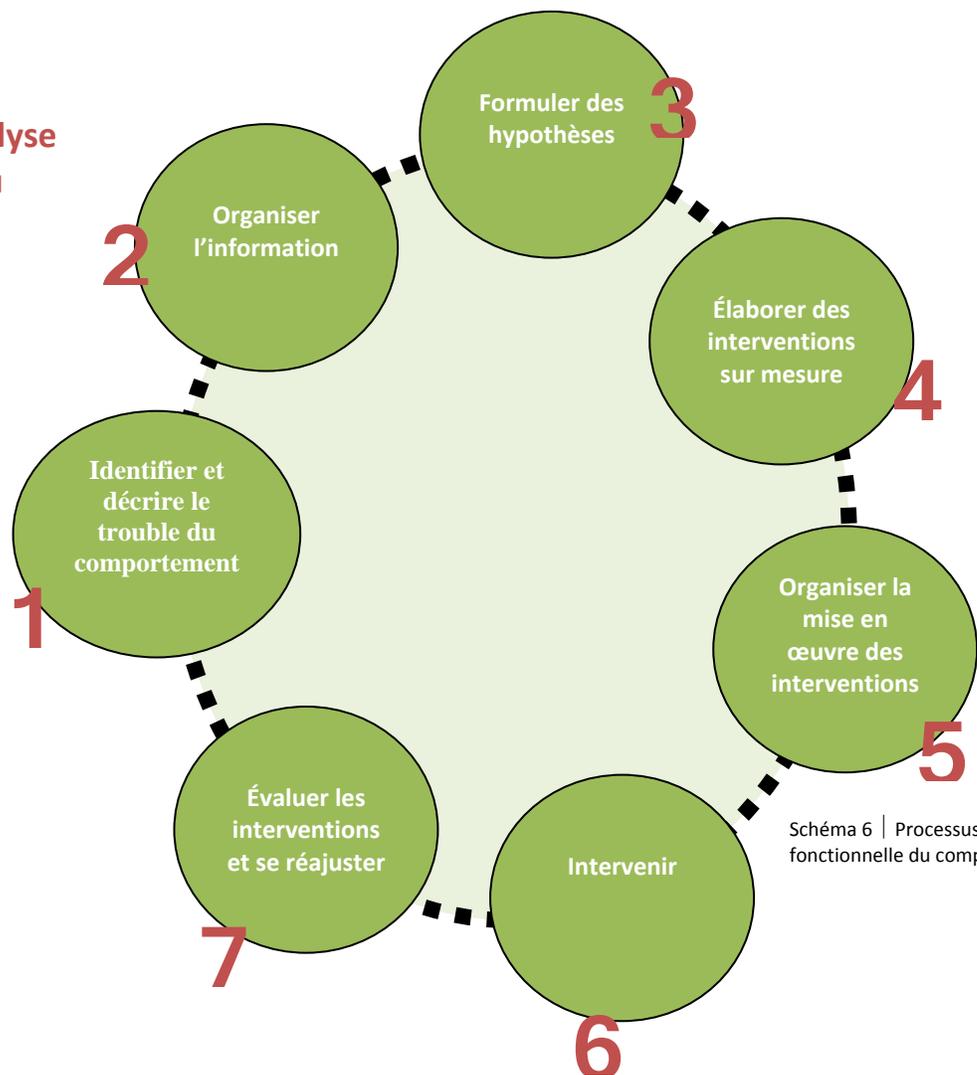


Schéma 6 | Processus d'analyse  
fonctionnelle du comportement

Le technicien en éducation spécialisée a un rôle prépondérant à jouer dans le processus d'analyse fonctionnelle du comportement. Il participe à l'organisation et à l'analyse de la prise de notes, il contribue à élaborer des hypothèses et surtout, à mettre en place des interventions personnalisées.

Il doit, en collaboration avec les intervenants du milieu scolaire et familial, s'assurer du suivi et de l'analyse de ces interventions.

Concrètement, le technicien en éducation spécialisée :

- observe la situation et intervient auprès des élèves en réaction avec leur environnement;
- établit une relation d'aide;
- utilise, au moment de crises, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre;
- accompagne l'élève dans une démarche de modification de comportement;
- apporte son soutien à l'enseignant pour assurer en classe un environnement propice aux apprentissages;
- consigne et fait la chronologie de ses observations et de ses interventions;
- rédige des rapports concernant la situation des élèves à la demande de la Direction de l'établissement.

## 7. Réussite des élèves : responsabilité partagée

La synergie entre les différents acteurs qui gravitent autour d'un élève est à la base d'une collaboration efficace qui permet à l'élève de progresser dans l'atteinte des compétences du Programme de formation de l'école québécoise. Dans le quotidien de la classe, la confusion des rôles entre l'enseignant et le TES peut s'avérer problématique. L'enseignant a la responsabilité de mettre en place des interventions pédagogiques planifiées et différenciées en fonction des besoins des élèves. Il importe qu'il soit soutenu dans cette tâche et qu'il dispose des meilleures conditions possibles pour faciliter son travail. La collaboration de ses collègues, notamment, celle des techniciens en éducation spécialisée et du personnel des services complémentaires, peut être précieuse lorsqu'il s'agit de contribuer à la mise en œuvre de différents moyens d'aider l'élève à réussir.<sup>1</sup>

Une saine communication est essentielle entre les différents intervenants. Il importe de clarifier les rôles de chacun et de questionner régulièrement le bien-fondé des interventions.

### Le technicien en éducation spécialisée

- Se documente en utilisant différentes sources sur les caractéristiques de la clientèle avec laquelle il travaille;
- se renseigne auprès de l'équipe-école, des partenaires externes, des parents sur les élèves qu'il accompagne;
- observe l'élève dans les différents contextes de la vie scolaire et collige les renseignements;
- établit avec les autres intervenants les objectifs qui sont prioritaires pour l'élève;
- intervient au niveau des comportements, des attitudes et des connaissances qui ont été identifiés comme objectifs prioritaires pour l'élève;
- évalue les objectifs ciblés, les moyens d'intervention mis en place et les résultats obtenus;
- se réajuste en fonction des intentions pédagogiques et éducatives poursuivies;
- se questionne sur la démarche de l'intervention.

<sup>1</sup> Une école adaptée à tous les élèves, *Politique de l'adaptation scolaire*, p. 21

## L'élève

- Participe à la démarche entreprise par les différents intervenants dans le but de répondre à ses besoins;
- contribue à l'élaboration de son plan d'intervention, s'il y a lieu;
- utilise les stratégies et les moyens proposés par les intervenants.

## Le parent

- Communique à la Direction et aux intervenants concernés les renseignements pertinents en vue d'obtenir une meilleure compréhension de la difficulté de son enfant;
- collabore avec les intervenants de l'école;
- s'implique dans les actions à entreprendre dans le but de répondre aux besoins de son enfant;
- encourage son enfant à utiliser les stratégies et les moyens proposés.

## L'enseignant

- Collabore au dépistage des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- note et partage avec les autres intervenants les renseignements ou les observations concernant les élèves, notamment ceux relatifs aux interventions qu'il a réalisées;
- réfère à la Direction, selon la procédure établie (démarche en palier), le ou les élèves de sa classe dont les difficultés persistent malgré les interventions et les mesures mises en place;
- travaille en concertation avec le technicien en éducation spécialisée et les autres intervenants;
- participe à l'établissement du plan d'intervention

## L'éducateur au SDG

- Organise, prépare et anime une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des enfants tout en assurant leur bien-être et leur sécurité;

- note et partage avec les autres intervenants les informations ou les observations concernant les enfants, notamment celles relatives aux interventions qu'il a réalisées;
- peu être appelé à participer aux rencontres pour l'établissement du plan d'intervention afin de transmettre ses observations et applique les mesures retenues;
- travaille en étroite collaboration avec l'enseignant, le technicien en éducation spécialisée, les parents et au besoin, avec les différents partenaires afin d'assurer la continuité éducative.

## Le psychoéducateur

- Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- planifie et effectue l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial;
- recueille auprès des intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements, sélectionne et utilise des tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des interventions et à l'analyse des données;
- participe avec les enseignants à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation;
- accompagne et conseille les autres intervenants scolaires et les parents des élèves en difficulté d'adaptation;
- conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- conseille et soutient les intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire;

## La direction de l'école

- Diffuse le cadre de référence destiné aux techniciens en éducation spécialisée auprès de son personnel;
- s'assure que le modèle en palier est respecté et appliqué;
- favorise auprès de l'équipe-école une réflexion sur le rôle de

l'accompagnateur;

- collabore avec les intervenants du milieu pour établir le plan d'action en synergie avec les besoins du milieu et les priorités établies par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et priorise les dossiers à traiter;
- informe régulièrement les enseignants quant aux ressources pouvant soutenir l'application des actions à mettre en place dans le but de répondre aux besoins des élèves;
- met en place une pratique qui vise la collaboration et la concertation en vue d'une responsabilité partagée visant la réussite des élèves;
- s'assure de la mise en place de mesures servant à dépister les élèves à risque et à susciter la reconnaissance des élèves HDAA;
- établit le plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève et voit à la réalisation et à l'évaluation périodique de ce plan;
- s'assure du respect de la dignité et de la confidentialité des renseignements concernant l'élève et ses parents;
- vérifie que les parents soient informés des services dont bénéficie leur enfant et encourage leur participation;
- définit avec son personnel les besoins de formation continue et favorise la mise en place de mesures facilitant le développement professionnel.

## La Commission scolaire

- Adapte les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon ses besoins, d'après l'évaluation qu'elle doit faire de ses capacités selon les modalités établies (LIP);
- applique dans son école la politique de l'adaptation scolaire approuvée par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- évalue les services qu'elle met en place en collaboration avec les directions d'école et les unités administratives ou pédagogiques impliquées;
- s'assure que les écoles obtiennent un minimum de services professionnels;
- contribue au développement professionnel du technicien en éducation spécialisée en offrant des activités de formation continue organisationnelle;
- aide les milieux à reconnaître les besoins particuliers des élèves à

risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

- offre du soutien à l'organisation des services d'aide aux élèves;
- accompagne les milieux dans la mise en place de pratiques pédagogiques et éducatives (conseillers pédagogiques en adaptation scolaire, Service EDA, Service ÉViii).

## 8. Formation continue des techniciens en éducation spécialisée

La clientèle EHDAA de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est de plus en plus nombreuse. La connaissance que nous avons des diverses clientèles évolue rapidement ce qui fait que la tâche du technicien en éducation spécialisée se complexifie et demande une expertise de plus en plus pointue. La formation continue devient le moyen par excellence pour s'outiller et parfaire ses connaissances.

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys reconnaît toute l'importance de l'accompagnement des élèves HDAA et offre aux TES plusieurs moyens d'atteindre et de développer un degré élevé de compétence.

### ▪ Des répondants pour les techniciens en éducation spécialisée

Depuis 2010, deux TES sont libérés une journée par semaine pour, entre autres, accompagner les nouveaux TES ou les TES qui veulent acquérir de nouvelles compétences, et pour mettre sur pied des formations qui répondent aux besoins de l'ensemble de l'équipe TES sur des sujets d'intérêt commun.

### ▪ Le plan de formation des EHDAA

L'une des priorités du plan d'action des EHDAA est de mettre en place un programme de formation qui rejoint l'ensemble du personnel de la CSMB. Ce programme offre de nombreuses formations utiles et pertinentes à l'intention du technicien en éducation spécialisée ainsi que plusieurs formations étalées sur cinq niveaux qui touchent l'ensemble des clientèles EHDAA.

## Bibliographie

Services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire (2007), *Le rôle de l'accompagnateur dans la réussite de l'élève*.

HOFF, Hula et Paule Mercier (2002). *L'accompagnement de l'élève TED intégré au primaire : s'outiller pour relever le défi*, Sainte-Foy, 163 p.

SCRASSC Montérégie (2004), *L'intervention du technicien en éducation spécialisée auprès de l'élève présentant un trouble envahissant du développement*.

ROCQUE, Sylvie, Langevin Jacques, DROUIN Caroline et Jocelyne Faille (1999), *De l'autonomie à la réduction des dépendances*, Éditions nouvelles, Montréal, 106 p.

ROUSSEAU, Nadia et Stéphanie Bélanger (2004), *La pédagogie de l'inclusion scolaire*, Presses de l'Université du Québec, St-Foy, 402 p.

DORÉ, Robert, WAGNER, Serge et Jean-Pierre BRUNET (1996), *Réussir l'intégration scolaire*, Les Éditions logiques, 255 p.

CARON, J. (2003). *Apprivoiser les différences : Guide sur la différenciation des apprentissages et la gestion de cycle*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill.

BISSONNETTE, Steve et Mario RICHARD, (2001) *Comment construire des compétence en classe, Des outils pour la réforme*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill.